

# BILAN D'ACTIVITE 2016

## Accompagnement en Economie Sociale et Familiale (AESF)



Janvier 2017

# SOMMAIRE

<b>1. PRESENTATION DES MESURES AESF</b> .....	<b>3</b>
<b>2. DESCRIPTIFS DES MESURES NOTIFIEES AU 31 DECEMBRE 2016</b> .....	<b>4</b>
2.1. Descriptif des mesures initiales.....	5
2.1.1. Composition familiale.....	6
2.1.2. Ages et répartition enfants/adultes .....	6
2.1.3. Nature des ressources.....	7
2.1.4. Montant des ressources .....	8
2.1.5. Motifs d'intervention.....	8
2.2. Descriptif des renouvellements .....	10
2.2.1. Motifs d'intervention.....	10
2.3. Descriptif des bilans .....	11
2.4. Les actions collectives .....	11
<b>3. FOCUS territoires</b> .....	<b>11</b>
<b>4. Exemples de situations et témoignages</b> .....	<b>23</b>
<b>5. CONCLUSION ET PERSPECTIVES</b> .....	<b>25</b>

## 1. PRESENTATION DES MESURES DISPOSITIF AESF

L'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale (AESF), inscrit dans le Code de l'Action Sociale et des Familles, est un outil de prévention mis en place par le Département ; il a pour but d'aider les parents confrontés à des difficultés de gestion du budget familial ayant des conséquences sur les conditions de vie de l'enfant.

Le but de la mesure est de restaurer une autonomie dans la gestion budgétaire, dans l'intérêt de l'enfant, pour une meilleure prise en compte de ses besoins. La mesure AESF est mise en œuvre à la demande des parents ou sur proposition des travailleurs sociaux. Elle est accordée par le Président du Département et nécessite la signature d'un contrat d'engagement.

Sur le plan organisationnel, six associations, œuvrant dans le domaine de l'action sociale, se sont organisées afin d'apporter une réponse sur l'ensemble du département en formant un groupement solidaire pour répondre au marché lancé par le conseil Général en 2013 pour une mise en œuvre en 2014. Il s'agit de :

- ▶ L'AMISEP et du CLL de Guingamp pour le territoire MDD de Lannion/Paimpol,
- ▶ CLL de Guingamp, ADALEA, l'AMISEP pour le territoire MDD de Guingamp/Rostrenen,
- ▶ ADALEA, Penthièvre Actions, ADAPEI/Les NOUVELLES pour le territoire MDD de Saint-Brieuc,
- ▶ STEREDENN, Penthièvre Actions pour le territoire MDD de Dinan,
- ▶ ADALEA pour le territoire MDD de Loudéac

L'association mandataire du groupement solidaire pour la mise en œuvre du marché avec le département est ADALEA. Une charte de groupement solidaire et une convention de co traitance des prestations d'accompagnement AESF ont été établies pour formaliser les engagements de chacun. La notification du marché a été faite au groupement, par le Conseil Général, par courrier en date du 14 février 2014.

Sur le plan technique, le travail d'accompagnement en AESF exercé par les Conseillères en Economie Sociale et Familiale du groupement vise un changement durable, à partir d'objectifs définis conjointement. Il permet d'aborder les conditions matérielles de vie de l'enfant et de la famille relatives :

- ▶ À la gestion administrative et budgétaire
- ▶ Au logement
- ▶ A l'entretien du cadre de vie et à l'hygiène de l'enfant
- ▶ A son alimentation
- ▶ A sa santé
- ▶ A sa scolarité
- ▶ A ses loisirs

L'accompagnement a pour but d'aider concrètement les ménages dans la gestion de leur budget au quotidien, par la délivrance d'informations, de conseils pratiques et d'appui technique.

Il convient de ne pas faire à la place du ménage mais de l'accompagner et de l'aider à mieux répondre aux besoins de son (ses) enfant(s) en prenant en compte ses intérêts et le respect de ses droits.

### L'AESF comporte deux volets d'intervention :

- Il intervient sur le **champ du budget familial** : l'accompagnement propose une approche pédagogique permettant à la famille d'apprendre et de s'approprier des méthodes organisationnelles pour retrouver son autonomie budgétaire.
- Il comporte une **dimension éducative** axée autour des responsabilités parentales : il peut contribuer à favoriser les liens familiaux en permettant aux parents de retrouver ou conforter leur place, d'exercer leur rôle de parents et de répondre à leurs obligations vis-à-vis de leur enfant.

La mesure s'adresse aux familles composées d'au moins un enfant mineur. Même s'il s'agit d'une intervention « familiale », l'AESF est **mis en œuvre pour protéger l'enfant ou prévenir les risques de danger**.

L'accent est ainsi mis sur la protection de l'enfant, la préservation de son développement et son bien-être qui passent par une gestion appropriée des ressources familiales.

La durée de la mesure est de 6 mois. En fonction des besoins, une demande de renouvellement pourra être sollicitée auprès des services du Conseil Général. En cours d'accompagnement il peut être fait le constat de l'inadaptation de cette mesure de protection administrative. La mesure peut alors s'interrompre soit :

- A la demande de la famille, par demande écrite adressée au Président du Conseil Général
- Sur décision du Président du Conseil général par un courrier motivé

Un bilan est réalisé 1 mois avant la fin de l'accompagnement, en la présence des personnes signataires du contrat. Il porte sur l'ensemble des actions prévues dans le cadre du projet d'accompagnement et sur les propositions qui en découlent. Il est transmis au service Enfance Famille du Conseil Général.

### **Les chiffres clés pour 2016**

- **124 mesures initiales notifiées.**
- **250 enfants concernés par ces nouvelles mesures.**
- **61 mesures notifiées en renouvellement**
- **50.8% des prescriptions concernent des familles monoparentales.**
- **près de 27% de familles nombreuses (3 enfants et+)**
- **96% des demandes concernent la gestion budgétaire.**

## **2. DESCRIPTIFS DES MESURES NOTIFIEES AU 31 DECEMBRE 2016**

**A titre indicatif, le prévisionnel du marché pour l'année 2014 portait sur 100 mesures de 6 mois pour l'ensemble du département avec cette répartition :**

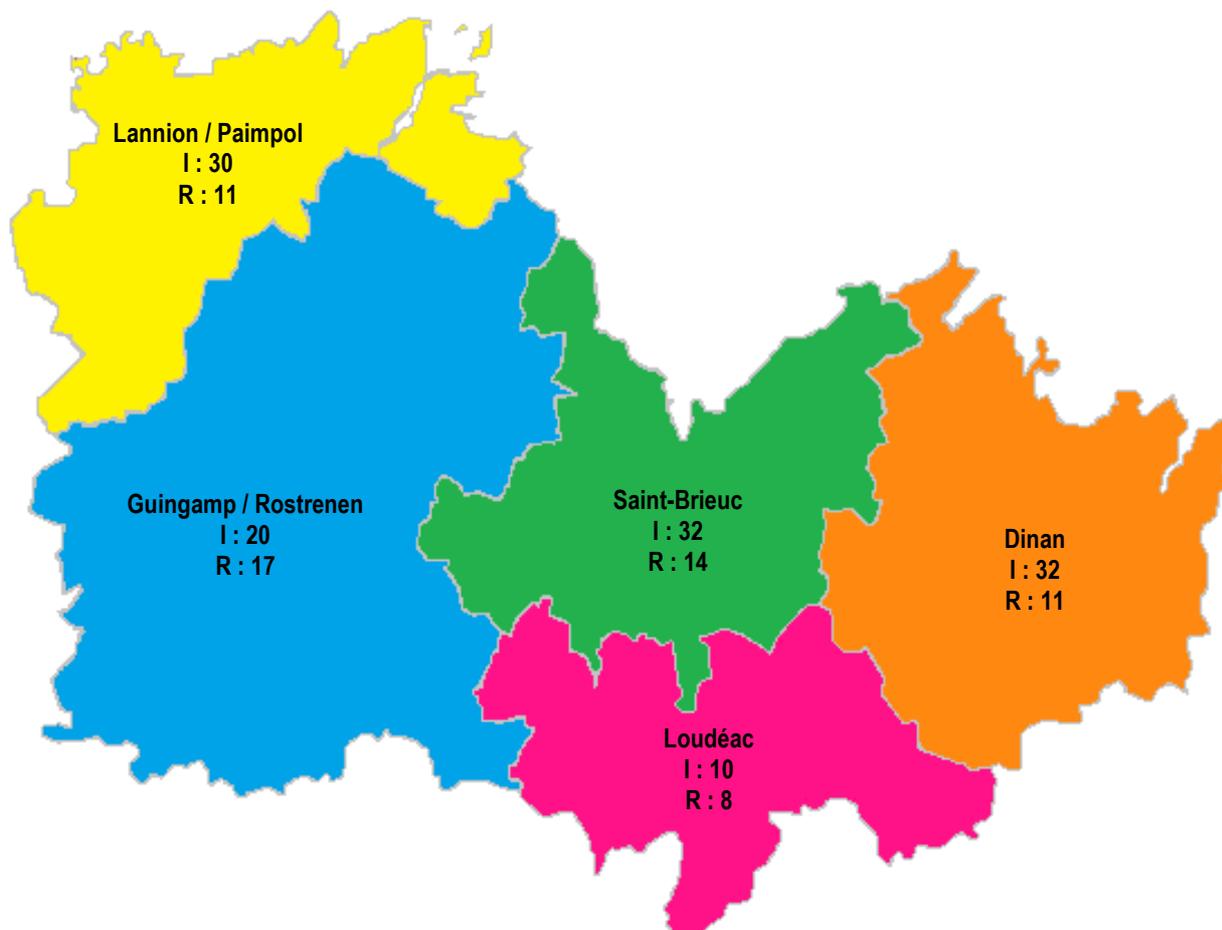
- Lot n° 1 : Pays du Trégor Goëlo : .....17 mesures
- Lot n° 2 : Pays de Guingamp : .....14 mesures
- Lot n° 3 : Pays du Centre Ouest Bretagne et du Centre Bretagne : .....13 mesures
- Lot n° 4 : Pays de Saint-Brieuc : .....40 mesures
- Lot n° 5 : Pays de Dinan : .....16 mesures

Un prévisionnel de 200 mesures réparties entre les Maisons du Département a été transmis lors d'une rencontre avec le Conseil Départemental en novembre 2016 :

- Maison du Département de Lannion : .....35 mesures
- Maison du Département de Guingamp : .....38 mesures
- Maison du Département de Loudéac : .....27 mesures
- Maison du Département de Saint-Brieuc : .....60 mesures
- Maison du Département de Dinan : .....40 mesures

Pour rappel, la mesure AESF est prescrite par un travail social du département et notifiée au mandataire ADALEA par le responsable enfance Famille de la MDD concernée. La mise en œuvre de la mesure n'est activée qu'après signature du contrat par la famille, le référent de la MDD et la professionnelle CESF chargée de mettre en œuvre la mesure. Le contrat est transmis à la direction enfance famille, un bon de commande est alors envoyé au mandataire permettant d'enclencher le règlement à l'issue de la mesure.

**Cartographie des notifications reçues 2016 par territoire MDD : I = mesure Initiale / R = Renouvellement**



**2.1. Descriptif des mesures initiales**

Pays MDD	Mesure initiale				
	Signées	Annulée	En attente de signature	Total	%
Loudéac	8	0	2	10	8%
Guingamp/Rostrenen	15	1	4	20	16.2%
Saint Brieuc	28	2	2	32	25.8%
Dinan	23	4	5	32	25.8%

Lannion / Paimpol	24	1	5	30	24.2%
Département	98	8	18	124	100%

### 2.1.1. Composition familiale (demandes initiales)

Territoire	Dinan		Guingamp Rostrenen		Lannion Paimpol		Loudéac		Saint Briec		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Isolé(e) + 1 enfant	8	25%	9	45%	8	26.7%	0	0%	7	21.9%	32	25.8%
Isolé(e) + 2 enfants	3	9.4%	2	10%	4	13.3%	4	40%	6	18.7%	19	15.4%
Isolé(e) + 3 enfants	2	6.25%	0	0%	3	10%	1	10%	0	0%	6	4.8%
Isolé(e) + 4 enfants	2	6.25%	0	0%	3	10%	0	0%	1	3.1%	6	4.8%
Couple + 1 enfant	5	15.6%	3	15%	3	10%	1	10%	6	18.7%	18	14.5%
Couple + 2 enfants	6	18.75%	2	10%	4	13.3%	1	10%	3	9.4%	16	12.9%
Couple + 3 enfants	2	6.25%	2	10%	3	10%	3	30%	1	3.1%	11	8.9%
Couple + 4 enfants	3	9.4%	0	0%	2	6.7%	0	0%	5	15.7%	10	8.1%
Non renseigné	1	3.1%	2	10%	0	0%	0	0%	3	9.4%	6	4.8%
<b>TOTAL</b>	32	100%	20	100%	30	100%	10	100%	32	100%	124	100%

- Les ménages isolés et les couples avec 1 enfant représentent 40.3% des prescriptions.
- Les familles nombreuses (3 enfants et +) représentent plus de 26% des prescriptions.

### 2.1.2. Ages et répartitions enfants / adultes (demandes initiales)

➤ Les enfants

Territoire	Dinan		Guingamp Rostrenen		Lannion Paimpol		Loudéac		Saint Briec		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
De 0 à 3 ans	14	22.2%	6	23%	8	11.8%	1	4.3%	12	18.7%	41	16.8%
de 4 à 10 ans	22	34.9%	10	38.5%	30	44.1%	15	65.3%	24	37.5%	101	41.4%
de 11 à 18 ans	21	33.3%	10	38.5%	27	39.7%	6	26.1%	23	36%	87	35.7%
Jeune majeur	6	9.6%	0	0%	3	4.4%	1	4.3%	5	7.8%	15	6.1%
Non renseigné*	1	-	2	-	0	-	0	-	3	-	6	-
<b>TOTAL</b>	64	100%	28	100%	68	100%	23	100%	67	100%	250	100,00%

\* Non renseigné : âge des enfants non renseigné donc non pris en compte dans le calcul des pourcentages.

Les mesures AESF concernent 250 enfants en 2015.

Pour les 244 enfants dont les âges ont été indiqués :

- Les moins de trois ans ne représentent que 16.8% des enfants
- Sur Dinan, près de 10% sont des jeunes majeurs ;

- Sur Loudéac, la tranche des 4-10 ans est majoritaire et atteint plus de 65% ;

➤ Les adultes

Territoire	Dinan		Guingamp Rostrenen		Lannion Paimpol		Loudéac		Saint Briec		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
18 à 25 ans	11	23.4%	3	12%	5	11.6%	4	26.7%	8	18.2%	31	17.8%
26 à 39 ans	20	42.6%	12	48%	17	39.5%	7	46.6%	15	34.1%	71	40.8%
40 à 59 ans	15	31.9%	9	36%	21	48.9%	4	26.7%	20	45.4%	69	39.7%
60 ans ou plus	1	2.1%	1	4%	0	0%	0	0%	1	2.3%	3	1.7%
Non renseigné*	1	-	2	-	0	-	0	-	3	-	6	-
<b>TOTAL</b>	<b>47</b>	<b>100%</b>	<b>25</b>	<b>100%</b>	<b>43</b>	<b>100%</b>	<b>15</b>	<b>100%</b>	<b>44</b>	<b>100%</b>	<b>174</b>	<b>100%</b>

\* Non renseigné : âge des adultes non renseigné donc non pris en compte dans le calcul des pourcentages

On retrouve 174 adultes dont 111 femmes et 63 hommes.

- Près de 18% des parents ont moins de 25 ans ; ils sont près de 27% sur Loudéac.
- Près de 40% des parents sont âgés de 40 à 60 ans ; sur les territoires de Lannion/Paimpol et Saint Briec, cette part est plus importante, respectivement 48.9% et 45.4%.

### 2.1.3. Nature des ressources (demandes initiales)

Territoire	Dinan		Guingamp Rostrenen		Lannion Paimpol		Loudéac		Saint Briec		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Nature des ressources												
RSA	7	22.6%	6	33.3%	13	43.3%	-	-	9	31.1%	35	29.7%
RSA + salaire	-	-	-	-	-	-	-	-	1	3.4%	1	0.85%
AAH	1	3.2%	1	5.6%	1	3.35%	-	-	1	3.4%	4	3.4%
Pension invalidité	-	-	2	11.1%	1	3.35%	-	-	-	-	3	2.55%
Chômage indemnisé	8	25.8%	3	16.6%	2	6.7%	5	50%	4	13.8%	22	18.6%
Prestations familiales	4	12.9%	-	-	4	13.3%	1	10%	4	13.8%	13	11%
Indemnités de stage	-	-	1	5.6%	-	-	-	-	-	-	1	0.85%
Salaire	7	22.6%	5	27.8%	9	30%	4	40%	9	31.1%	34	28.8%
Sans ressources	3	9.7%	-	-	-	-	-	-	-	-	3	2.55%
Retraite	1	3.2%	-	-	-	-	-	-	1	3.4%	2	1.7%
Non renseigné*	1	-	2	-	-	-	-	-	3	-	6	-
<b>TOTAL</b>	<b>32</b>	<b>100%</b>	<b>20</b>	<b>100%</b>	<b>30</b>	<b>100%</b>	<b>10</b>	<b>100%</b>	<b>32</b>	<b>100%</b>	<b>124</b>	<b>100%</b>

\* Non renseigné : donc non pris en compte dans le calcul des pourcentages

- Près de 51% des ménages perçoivent des revenus liés au travail ou à la formation ; sur le territoire de Loudéac, 90% des ménages perçoivent un salaire ou l'ARE.

- 29.7% des ménages perçoivent le RSA ; sur Le territoire de Lannion Paimpol, ils sont plus de 43%.
- 3 ménages sont sans ressources sur le territoire de Dinan.

#### 2.1.4. Montant des ressources (demandes initiales)

Territoire	Dinan		Guingamp Rostrenen		Lannion Paimpol		Loudéac		Saint Briec		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Sans ressource	3	9.7%	-	-	-	-	-	-	-	-	3	2.55%
< 300€	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0%
De 300 à 599€	2	6.5%	-	-	-	-	-	-	-	-	2	1.7%
De 600 à 999€	7	22.5%	2	11.1%	5	16.7%	-	-	6	20.7%	20	16.95%
De 1 000 à 1 499€	10	32.2%	10	55.5%	13	43.3%	6	60%	12	41.4%	51	43.2%
De 1 500 à 1 999€	2	6.5%	4	22.2%	8	26.7%	2	20%	4	13.8%	20	16.95%
De 2 000 à 2 499€	5	16.1%	1	5.6%	2	6.7%	1	10%	4	13.8%	13	11%
De 2 500 à 2 999€	-	-	-	-	1	3.3%	1	10%	2	6.9%	4	3.4%
> 3 000€	2	6.5%	1	5.6%	1	3.3%	-	-	1	3.4%	5	4.25%
Non renseigné*	1	-	2	-	-	-	-	-	3	-	6	-
<b>TOTAL</b>	<b>32</b>	<b>100%</b>	<b>20</b>	<b>100%</b>	<b>30</b>	<b>100%</b>	<b>10</b>	<b>100%</b>	<b>32</b>	<b>100%</b>	<b>124</b>	<b>100%</b>

\* Non renseigné : donc non pris en compte dans le calcul des pourcentages

- Près de 62% des ménages ont des ressources inférieures à 1500 euros
- 43.2% des ménages perçoivent des ressources comprises entre 1 000 et 1500 euros.

#### 2.1.5. Les motifs d'intervention

L'intervention du CESF a pour objectifs :

- De comprendre, avec la famille, la nature des difficultés rencontrées au niveau budgétaire ;
- D'affiner l'évaluation des conditions matérielles de vie des enfants et de la famille ;
- De l'aider à prendre conscience de son fonctionnement quant à son mode de gestion budgétaire et à repérer les conséquences de ses choix budgétaires sur la vie familiale ou sur les relations au sein de la famille ;
- D'élaborer ensemble des priorités budgétaires et/ou favoriser des projets visant notamment à assurer ou à améliorer la prise en compte des besoins de l'enfant, dans le respect des choix parentaux ;
- D'anticiper des dépenses imprévues lorsque la nature des revenus de la famille le permet, ou d'intégrer la diminution des ressources suite à un changement de situation ;
- D'organiser avec la famille la gestion de son budget ;
- D'enrayer un dysfonctionnement dans la gestion des ressources familiales ;
- De mobiliser et valoriser les compétences et les potentialités de la famille ;
- D'aider la famille à retrouver une autonomie budgétaire qui permette de garantir la prise en compte des besoins de l'enfant, de favoriser des projets.

Pour ce faire une trame de projet a été construite sur 3 axes principaux pouvant être travaillés et servant de base à l'élaboration du contrat d'accompagnement :

- 1) La gestion budgétaire et administrative
- 2) La vie quotidienne
- 3) La vie sociale, l'environnement, la scolarité

**Tableau des différents motifs d'intervention par territoire**

		Dinan	Guingamp Rostrenen	Lannion Paimpol	Loudéac	Saint Briec	Total
<b>Gestion budgétaire et administrative</b>	Gestion budgétaire	30	19	29	9	32	119
	Gestion administrative	13	15	16	2	18	64
	Ouverture de droits	3	-	3	-	2	8
	Gestion des achats pour les enfants	2	-	7	3	6	18
	Apurement des dettes	8	4	6	6	2	26
	Surendettement	4	4	4	2	6	20
	<b>Sous total Gestion budgétaire et administrative</b>	<b>60</b>	<b>42</b>	<b>65</b>	<b>22</b>	<b>66</b>	<b>255</b>
<b>Vie quotidienne</b>	Aménagement du logement	-	-	1	1	1	3
	Utilisation des espaces	-	-	-	-	-	0
	Utilisation des appareils	-	-	-	-	-	0
	Entretien du logement, des équipements, du linge	-	-	2	-	1	3
	Changement de logement	9	5	7	-	3	24
	Prévention des risques domestiques	-	-	-	-	-	0
	Alimentation	2	-	1	-	-	3
	Santé	2	-	4	-	-	6
	<b>Sous total Vie quotidienne</b>	<b>13</b>	<b>5</b>	<b>15</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>39</b>
<b>Vie sociale Environnement Scolarité</b>	Repérage et utilisation des équipements sociaux	-	-	-	-	-	0
	Repérage et utilisation des équipements et service de la ville	-	-	-	-	1	1
	Scolarité	-	1	1	-	2	4
	Cantine/garderie	-	-	1	-	1	2
	Aide aux devoirs	1	-	-	-	1	2
	Accès activités/sports/loisirs	1	5	11	4	5	26
	Projet vacances	1	-	4	2	2	9
	Transports/mobilité	-	-	1	1	-	2
	<b>Sous total Vie sociale / Environnement / Scolarité</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>18</b>	<b>7</b>	<b>12</b>	<b>46</b>
Autre :	5	4	6	3	3	21	
<b>Sous total Autre</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>21</b>	
<b>Total</b>	<b>81</b>	<b>57</b>	<b>104</b>	<b>33</b>	<b>86</b>	<b>361</b>	

- Le motif principal d'intervention quel que soit le territoire concerne la gestion budgétaire avec près de 96% des demandes.
- Un soutien à la gestion administrative est demandé dans 51.6% des mesures.
- 37% des situations connaissent des situations d'endettement ou de surendettement.
- Pour 19% des prescriptions, le changement de logement est à travailler.
- Les objectifs liés à la vie sociale, l'environnement, la scolarité, sont présents dans 37% des demandes dont 21% pour l'accès aux activités de loisirs

## 2.2. Descriptif des renouvellements entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2016

Pays MDD	Mesure initiale				
	Signées	Annulée	En attente de signature	Total	%
Loudéac	7	0	1	8	13.1%
Guingamp/Rostrenen	14	1	2	17	27.9%
Saint Briec	11	1	2	14	23%
Dinan	11	0	0	11	18%
Lannion/Paimpol	10	0	1	11	18%
Département	53	2	6	61	100%

61 demandes de renouvellement ont été effectuées.

### 2.2.1. Les motifs d'intervention

Tableau des différents motifs d'intervention par territoire

		Dinan	Guingamp Rostrenen	Lannion Paimpol	Loudéac	Saint Briec	Total
Gestion budgétaire et administrative	Gestion budgétaire	8	16	10	8	14	56
	Gestion administrative	6	8	8	1	7	30
	Ouverture de droits	-	-	2	-	-	2
	Gestion des achats pour les enfants	1	-	2	-	3	6
	Apurement des dettes	4	1	2	2	3	12
	Surendettement	3	2	2	5	4	16
	<b>Sous total Gestion budgétaire et administrative</b>	<b>22</b>	<b>27</b>	<b>26</b>	<b>16</b>	<b>31</b>	<b>122</b>
Vie quotidienne	Aménagement du logement	1	1	2	1	1	6
	Utilisation des espaces	-	-	-	-	-	0
	Utilisation des appareils	-	-	-	1	-	1
	Entretien du logement, des équipements, du linge	-	1	-	-	-	1
	Changement de logement	2	7	2	3	1	15
	Prévention des risques domestiques	-	-	-	-	-	0
	Alimentation	-	-	-	-	1	1
	Santé	1	-	3	-	2	6
	<b>Sous total Vie quotidienne</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>30</b>

Vie sociale Environnement Scolarité	Repérage et utilisation des équipements sociaux	-	-	-	-	-	0
	Repérage et utilisation des équipements et service de la ville	-	-	-	-	-	0
	Scolarité	1	-	1	-	-	2
	Cantine/garderie	-	1	-	-	1	2
	Aide aux devoirs	-	-	-	-	-	0
	Accès activités/sports/loisirs	3	3	4	-	1	11
	Projet vacances	-	2	-	-	-	2
	Transports/mobilité	1	1	-	-	-	2
	<b>Sous total Vie sociale / Environnement / Scolarité</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>19</b>
Autre :	3	6	5	4	2	20	
<b>Sous total Autre</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>20</b>	
<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>49</b>	<b>43</b>	<b>25</b>	<b>40</b>	<b>191</b>	

Les objectifs en lien avec la gestion budgétaire concernent encore la majorité des demandes, il s'agit majoritairement de consolider le travail entrepris.

### 2.3. Descriptif des bilans de fin de mesure entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2016

Territoire	Dinan		Guingamp Rostrenen		Lannion Paimpol		Loudéac		Saint Briec		TOTAL	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Annulation	4	10.8%	3	17.6%	2	13.3%	0	0%	5	14.7%	14	11.9%
Fin de mesure	33	89.2%	14	82.4%	13	86.7%	15	100%	29	85.3%	104	88.1%
<b>TOTAL</b>	<b>37</b>	<b>100%</b>	<b>17</b>	<b>100%</b>	<b>15</b>	<b>100%</b>	<b>15</b>	<b>100%</b>	<b>34</b>	<b>100%</b>	<b>118</b>	<b>100%</b>
<b>Dont orientation vers une autre mesure spécifique :</b>												
Orientations	Nombre		Nombre		Nombre		Nombre		Nombre		Nombre	
PMI	-		-		-		-		-		-	0
MJAGBF	3		-		1		-		2		-	6
mesure judiciaire d'investigation	-		-		-		-		-		-	0
MASP	1		2		1		-		-		-	4
AED et TISF	-		-		3		-		-		-	3
AEB	1		-		-		-		-		-	1
ASRL / ASLL	-		-		1		-		1		-	2
protection des majeurs	1		-		-		-		-		-	1
prise en charge éducation et santé des enfants	-		-		-		-		1		-	1
RQTH + SAVS	-		-		1		-		-		-	1
SASP	1		-		-		-		2		-	3

Sur les 104 mesures ayant pris fin en 2016 : 17 ont nécessité une orientation vers un autre accompagnement, soit un peu plus de 16%. Parmi ces orientations, une majorité concerne des dispositifs d'accompagnement budgétaire : MJAGBF, MASP, AEB.

## 2.4. Les actions collectives

Il est prévu, dans le cadre de la mesure AESF, la mise en œuvre d'actions collectives sur le secteur où réside la famille en lien avec la MDD. Ces actions collectives sont construites sur des thématiques en relation avec les difficultés rencontrées par les familles : comment acquérir des outils pour gérer son budget, comment réduire les factures énergétiques, comment avoir une alimentation équilibrée, une bonne hygiène de vie...

Lors de la demande AESF, la famille a la possibilité de faire savoir si elle souhaite, ou pas, bénéficier de ces temps de formation.

En 2016 sur les 124 demandes initiales :

- 20 familles souhaitaient bénéficier des actions collectives
- 86 cochaient ne pas vouloir en bénéficier,
- 18 dossiers ne comportaient pas de réponse.

Des actions ont pu être proposées, par exemple des ateliers sur les économies d'énergie sur le territoire de Saint Brieuc et Loudéac en partenariat avec L'ABIEG.

## 3. FOCUS territoires

Les réalités de territoires nous conduisent cette année à présenter pour ce bilan 2016 un comparatif de quelques chiffres et des éléments qualitatifs par territoire MdD.



## FOCUS TERRITOIRE DINAN

	2015	2016
<b>Mesure Initiale</b>		
Signée	20	23
Annulée	3	4
En attente signature	2	5
Sous total	25	32
<b>Renouvellement</b>		
Signées	17	11
Annulée	0	0
En attente signature	0	0
Sous total	17	11
<b>TOTAL</b>	<b>42</b>	<b>43</b>

Nombre d'enfants	2015	2016
mesures initiales	44	63

Les enfants sont plus nombreux sachant que les « petits » de 0 à 10 ans sont en diminution au profit des adolescents et jeunes majeurs.

De ce fait les conseillères les voient moins que les plus jeunes, car ils sont en collège ou au lycée.

Age des enfants	2015		2016	
	Nb	%	Nb	%
De 0 à 3 ans	11	25	14	22.2
de 4 à 10 ans	21	47.7	22	34.9
de 11 à 18 ans	11	25	21	33.3
Jeune majeur	1	2.3	6	9.6

Nature des ressources	2015		2016	
	Nbre	%	Nbre	%
Salaire	12	48%	7	21.9%
RSA	5	20%	3	9.4%
RSA majoré	0	0%	4	12.5%
Chômage indemnisé	1	4%	8	25%
Indemnités journalières	0	0%	0	0%
AAH	2	8%	1	3.1%
Pension invalidité	1	4%	0	0%
Prestations familiales	1	4%	4	12.5%
Indemnités de stage	0	0%	0	0%
Sans ressources	1	4%	3	9.4%

Proportionnellement, le nombre de salarié a baissé de moitié, et le pourcentage des bénéficiaires de Pôle Emploi est à multiplier par cinq.

10% sont sans ressources au démarrage de la mesure ! L'urgence du travail est alors l'ouverture des droits.

Comparatif des motifs d'intervention pour les nouvelles mesures

		2015	%	2016	%
<b>Gestion budgétaire et administrative</b>	Gestion budgétaire	23	92%	30	94%
	Gestion administrative/ouverture de droits	8	32%	16	50%
	Gestion des achats pour les enfants	2	8%	2	6%
	Apurement des dettes/surendettement	4	16%	12	37.5%
<b>Vie quotidienne</b>	Aménagement/utilisation du logement	2	8%	-	-
	Entretien du logement, des équipements, du linge	2	8%	-	-
	Changement de logement	-		9	28%
	Risques domestiques/ Alimentation/santé	2	8%	4	12.5%
<b>Vie sociale Environnement Scolarité</b>	Repérage et utilisation des équipements et services	3	12%	-	-
	Scolarité/ Cantine/garderie/aide aux devoirs	3	12%	1	3%
	Accès activités/sports/loisirs :vacances	4	16%	2	6%
	Transports/mobilité	2	8%	-	-

- Les situations sont moins dégradées du fait que les travailleur(e)s sociaux se sont appropriés la mesure et les prescriptions arrivent plus en amont des difficultés.
- La quasi-totalité des familles connaît des difficultés de gestion. Il s'agit alors de travailler avec la famille sur la priorisation des dépenses : loyer, charges, alimentation. Lorsque les dettes sont importantes (37% des ménages), l'ouverture d'un dossier BDF est nécessaire. La moitié connaissent des difficultés administratives ou ne font pas valoir leurs droits. Les outils apportés (utilisation d'un cahier, grille budgétaire...) permettent d'acquérir une autonomie dans la gestion du budget et de l'administratif.
- Dans la grande majorité, les familles ont pris conscience de l'intérêt et de la nécessité de la mesure. Seule une famille n'a pas adhéré. Il y a une reconnaissance de l'ensemble des familles pour le travail accompli avec les CESF. Satisfaction de la qualité du travail, des outils apportés qui permettent d'acquérir une autonomie dans la gestion du budget et de l'administratif. Les familles reprennent leur quotidien en main.
- Les familles sont majoritairement logées dans le parc social.
- La mobilité est souvent un souci : absence de permis ou voiture vétuste et coûteuse en réparation.
- Bonnes relations avec les assistantes sociales de la MDD qui constatent des améliorations et une évolution positive des familles. Certaines AS se sont bien approprié la mesure d'autres, en nombre restreint, hésitent à proposer une mesure qui touche de près à l'organisation familiale.
- Sauvegarde de l'enfance : Les contacts ont lieu lorsqu'il y a une mesure éducative suite à un signalement : la collaboration est efficiente.
- Banque de France : Bonne collaboration pour la constitution et le suivi des dossiers. Parfois il y a déjà eu un ou deux dossiers de déposés, la reprise peut s'avérer complexe. Le soutien de la BDF est précieux.



## FOCUS TERRITOIRE GUINGAMP/ROSTRENE

	2015	2016
<b>Mesure Initiale</b>		
Signée	15	15
Annulée	1	1
En attente signature	7	4
Sous total	23	20
<b>Renouvellement</b>		
Signées	4	14
Annulée	0	1
En attente signature	1	2
Sous total	5	17
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>	<b>37</b>

Nombre d'enfants	2015	2016
<b>Mesures initiales</b>	<b>65</b>	<b>26</b>

Composition familiale		2015		2016	
		Nb	%	Nb	%
Isolé(e)	1 et 2 enfant	6	26.1%	11	61%
	3 enfants et+	8	34.8%	0	0%
Couple	1 et 2 enfants	4	17.4%	5	28%
	3 enfants et +	5	12%	2	11%

Une augmentation significative des familles monoparentales avec peu d'enfants (1-2) en 2016 ;

alors qu'en 2015, les familles monoparentales étaient aussi les plus représentées, mais avec un nombre d'enfant supérieur (3 et +)

Age des enfants	2015		2016	
	Nb	%	Nb	%
De 0 à 3 ans	9	14%	6	23%
de 4 à 10 ans	22	38.5%	10	38.5%
de 11 à 18 ans	11	25%	10	38.5%
Jeune majeur	1	2.3%	0	0

En 2016, une augmentation en proportion de la tranche d'âge des jeunes enfants (- 3 ans).

Mais un nombre d'enfants moins important en 2016, soit 26 pour 43 en 2015.

## Comparatif des motifs d'intervention pour les nouvelles mesures

		2015	%	2016	%
<b>Gestion budgétaire et administrative</b>	Gestion budgétaire	21	91.3%	19	95%
	Gestion administrative/ouverture de droits	13	56.5%	16	80%
	Gestion des achats pour les enfants	1	4.3%	-	-
	Apurement des dettes/surendettement	-	-	8	40%
<b>Vie quotidienne</b>	Aménagement/utilisation du logement	2	8.6%	-	-
	Entretien du logement, des équipements, du linge	2	8.6%	-	-
	Changement de logement	5	21.7%	5	25%
	Risques domestiques/ Alimentation/santé	3	13%	-	-
<b>Vie sociale Environnement Scolarité</b>	Repérage et utilisation des équipements et services	1	4.3%	-	-
	Scolarité/ Cantine/garderie/aide aux devoirs	1	4.3%	1	5%
	Accès activités/sports/loisirs :vacances	4	17.4%	5	25%
	Transports/mobilité	-	-	-	-

- Un nouveau motif d'intervention, « l'apurement des dettes/surendettement » est traité pour 40 % des ménages.
- Les travailleurs sociaux du département ont un bon partenariat avec les CESF, et sont présents lors de la quasi-totalité des bilans.
- Un partenariat a été développé avec les professionnels du CD : infirmier de la MDD en lien avec l'AS, la puéricultrice et aussi avec les éducateurs des MDD dans le cadre de la protection de l'enfance. Des commissions pluridisciplinaires ont pu être organisées et les CESF ont pu avoir une vision élargie de la problématique familiale, souvent nécessaire pour construire une relation de confiance.
- Lors de séparation de couple et de problèmes conjugaux, une orientation vers des conseillers conjugaux a été faite, permettant ainsi de clarifier la situation des parents vis à vis de l'enfant et retrouver une sérénité.
- Sur Rostrenen, le réseau et les structures liées à l'enfance sont aujourd'hui mieux repérés par les CESF ce qui permet de proposer des solutions plus adaptées aux familles ; la difficulté liée à la mobilité des familles sur ce secteur demande aussi un travail d'organisation plus important avec elles.
- Les familles sont majoritairement très impliquées dans la mesure AESF. D'ailleurs, peu de mesures sont annulées.
- Elles se saisissent bien des conseils donnés et les mettent en application, même si les budgets fragiles sont souvent très tendus.
- Une tendance ressentie par les accompagnants : des suivis ayant des problématiques plus lourdes avec des multiples difficultés : santé, enfance (nourrice, famille d'accueil), expulsion, recherche de logement.



## FOCUS TERRITOIRE LANNION/PAIMPOL

	2015	2016
<b>Mesure Initiale</b>		
Signée	11	24
Annulée	2	1
En attente signature	3	5
Sous total	16	30
<b>Renouvellement</b>		
Signées	5	10
Annulée	0	0
En attente signature	0	1
Sous total	5	11
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>41</b>

Nombre d'enfants	2015	2016
mesures initiales	35	68

Composition familiale		2015		2016	
		Nb	%	Nb	%
Isolé(e)	1 et 2 enfant	6	26.1%	11	61%
	3 enfants et+	8	34.8%	0	0%
Couple	1 et 2 enfants	4	17.4%	5	28%
	3 enfants et +	5	12%	2	11%

La part des parents isolés avec 1 et 2 enfants est en nette augmentation, nécessitant un travail plus axé aussi sur l'organisation des journées des enfants pour que le parent retrouve du temps à lui pour ses démarches (emploi ; démarches... ). Les familles avec 1 et 2 enfants sont également plus importantes qu'en 2015.

Age des enfants	2015		2016	
	Nb	%	Nb	%
De 0 à 3 ans	4	11.5%	8	12%
de 4 à 10 ans	6	17%	30	44%
de 11 à 18 ans	20	57%	27	40%
Jeune majeur	5	14.5%	3	4%

Il est noté un équilibre dans l'âge des enfants entre 0 et 3 ans, entre 2015 et 2016, et une baisse des enfants de 11 à 18 ans et des jeunes majeurs.

Une augmentation significative des 4 à 10 ans est par contre observée, ce qui explique aussi que le travail avec la CAF, les centres de loisirs ou le centre social s'est encore développé.

Comparatif des motifs d'intervention pour les nouvelles mesures

		2015	%	2016	%
<b>Gestion budgétaire et administrative</b>	Gestion budgétaire	16	100%	29	96.7%
	Gestion administrative/ouverture de droits	15	93.7%	19	63.3%
	Gestion des achats pour les enfants	2	12.5%	7	23.3%
	Apurement des dettes/surendettement	6	37.5%	10	33.3%
<b>Vie quotidienne</b>	Aménagement/utilisation du logement	1	6.3%	1	3.3%
	Entretien du logement, des équipements, du linge	-	-	2	6.7%
	Changement de logement	4	25%	7	23.3%
	Risques domestiques/ Alimentation/santé	2	12.5%	5	16.7%
<b>Vie sociale Environnement Scolarité</b>	Repérage et utilisation des équipements et services	1	6.3%	-	-
	Scolarité/ Cantine/garderie/aide aux devoirs	2	12.5%	2	6.7%
	Accès activités/sports/loisirs :vacances	2	12.5%	15	50%
	Transports/mobilité	-	-	1	3.3%

- Durant l'année 2016, le partenariat s'est encore développé et notamment avec le service enfance jeunesse, la PMI, les écoles (Infirmière et assistantes sociales scolaires) mais aussi le centre social. Si l'accompagnement reste principalement centré sur les démarches administratives et budgétaires, l'accompagnement à la vie sociale et autour de la scolarité est aussi un axe de travail important. A ce titre, des activités extra-scolaires et de loisirs mais aussi des départs en vacances ont pu être organisés permettant aux ménages de trouver un nouvel équilibre familial et une plus grande sérénité.
- Les travailleurs sociaux de la MDD restent les partenaires privilégiés : En 2016, différentes commissions pluri-professionnelles ont été organisées pour quelques situations complexes, permettant une meilleure articulation des interventions de chacun et de fait un accompagnement plus adapté aux besoins des familles. Pour ces situations, des orientations MJAGBF, AED ou AEMO ont été préconisées et des demandes de mesures de protection ont pu être réalisées.
- Il est à noter également que les missions de l'AESF sont aujourd'hui mieux repérées par les partenaires. De ce fait, les demandes réalisées par les travailleurs sociaux semblent mieux anticipées, ce qui permet une intervention plus préventive, avec peut-être une collaboration et un investissement plus importants des ménages.
- Les renouvellements de mesures concernent la moitié des ménages accompagnés. Certaines familles présentent des fragilités importantes et des défaillances dans le fonctionnement familial existent parfois depuis plusieurs générations, avec des carences importantes dans les pratiques administratives et budgétaires. L'AESF interroge aussi ces comportements. Le changement et la réassurance des parents dans leurs fonctions parentales demandent du temps pour les familles qui doivent aussi se sentir en confiance pour s'investir pleinement dans cette démarche.



## FOCUS TERRITOIRE LOUDEAC

	2015	2016
<b>Mesure Initiale</b>		
Signée	13	8
Annulée	0	0
En attente signature	2	2
Sous total	15	10
<b>Renouvellement</b>		
Signées	3	7
Annulée	0	0
En attente signature	3	1
Sous total	6	8
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>18</b>

Nombre d'enfants	2015	2016
mesures initiales	23	42

Age des adultes	2015		2016	
	Nb	%	Nb*	%
De 18 à 25 ans	1	4%	4	26.7%
de 26 à 39 ans	11	46%	7	46.6%
De 40 à 59 ans	12	50%	4	26.7%
60 ans et +	0	0%	0	0%

Nous avons eu moins d'orientations sur le secteur de Loudéac mais le nombre d'enfants concernés est plus important, 42 contre 23 en 2015.

Contrairement à 2015, la majorité des parents sont âgés de moins de 40 ans, plus de 73%.

Nature des ressources	2015		2016	
	Nbre	%	Nbre	%
<b>Salaire</b>	9	46.6%	4	40%
<b>RSA</b>	3	20%	0	0%
<b>RSA majoré</b>	1	6.7%	0	0%
<b>Chômage indemnisé</b>	2	13.3%	5	50%
<b>Indemnités journalières</b>	1	6.7%	0	0%
<b>AAH</b>	0	0%	0	0%
<b>Pension invalidité</b>	0	0%	0	0%
<b>Prestations familiales</b>	1	6.7%	1	10%
<b>Indemnités de stage</b>	0	0%	0	0%
<b>Sans ressources</b>	0	4%	0	0%

Le territoire de Loudéac reste un territoire marqué par un taux d'activité important.

Ainsi, 90% des ménages perçoivent des revenus liés au travail mais ce sont tous des travailleurs pauvres.

L'accès à l'emploi n'est pas synonyme de bien être financier. Ces emplois restent des emplois peu rémunérés ou précaires.

Ce sont aussi des emplois difficiles (conditions de travail, horaires...) qui peuvent déstabiliser une organisation familiale et avoir des impacts sur la santé.

Comparatif des motifs d'intervention pour les nouvelles mesures

		2015	%	2016	%
<b>Gestion budgétaire et administrative</b>	Gestion budgétaire	14	93%	9	90%
	Gestion administrative/ouverture de droits	3	20%	2	20%
	Gestion des achats pour les enfants	4	27%	3	30%
	Apurement des dettes/surendettement	5	33%	8	80%
<b>Vie quotidienne</b>	Aménagement/utilisation du logement	3	20%	1	10%
	Entretien du logement, des équipements, du linge	-		-	-
	Changement de logement	2	13.3%	-	-
	Risques domestiques/ Alimentation/santé	1	7%	-	-
<b>Vie sociale Environnement Scolarité</b>	Repérage et utilisation des équipements et services	-	-	-	-
	Scolarité/ Cantine/garderie/aide aux devoirs	4	27%	-	-
	Accès activités/sports/loisirs :vacances	4	27%	6	60%
	Transports/mobilité	1	7%	1	10%

- Si l'accompagnement budgétaire est présent dans quasi toutes les situations, les besoins sur l'accompagnement administratif sont faibles, seul 20% des ménages.
- Les difficultés budgétaires s'expliquent majoritairement par un « laisser aller », un essoufflement à gérer des budgets très serrés et déstabilisés par le moindre imprévu.
- En effet, si 90% des ménages perçoivent des revenus liés à l'emploi, ces emplois sont peu qualifiés et donc peu rémunérés. Il s'agit aussi parfois d'emplois précaires. Les ressources restent faibles, nous pouvons parler de travailleurs pauvres.
- D'autre part, ce sont des emplois pénibles, dans le secteur agroalimentaire et en usine, avec des conséquences sur la vie de la famille, sur la santé physique et psychique des personnes.
- Les ressources, même si elles sont faibles, empêchent d'actionner un ensemble de dispositifs d'aide. Les personnes le perçoivent comme une injustice. Elles travaillent mais ne peuvent bénéficier de « coups de pouce » en cas de difficulté.
- Malgré tout, la situation d'emploi favorise la mobilisation des ménages. Les personnes ont des ressources et des potentialités pour s'engager dans le travail d'accompagnement. Moins isolées, moins dévalorisées, elles sont plus à même d'identifier leurs difficultés et de se saisir des conseils, de mobiliser des compétences cognitives, psychosociales. La dynamique de changement est plus perceptible chez ces ménages.
- Le cadre de vie est aussi plus agréable, les personnes ont des lieux de vie plus grands, ont accès à l'extérieur et à des espaces verts plus facilement.



## FOCUS TERRITOIRE SAINT BRIEUC

	2015	2016
<b>Mesure Initiale</b>		
Signée	31	28
Annulée	1	2
En attente signature	3	2
Sous total	35	32
<b>Renouvellement</b>		
Signées	7	11
Annulée	0	1
En attente signature	1	2
Sous total	8	14
<b>TOTAL</b>	<b>43</b>	<b>46</b>

Nombre d'enfants mesures initiales	2015	2016
	70	64

Age des adultes	2015		2016	
	Nb	%	Nb*	%
De 18 à 25 ans	12	24.5%	8	18.2%
de 26 à 39 ans	23	47%	15	34.1%
De 40 à 59 ans	14	28.5%	20	45.4%
60 ans et +	0	0%	1	2.3%

Près de la moitié des parents (47.7%) est âgée de plus de 40 ans.

Cette augmentation de la moyenne d'âge pose question sur l'orientation des familles dans le cadre de la prévention.

Logiquement avec l'augmentation de la moyenne d'âge des parents, la moyenne d'âge des enfants augmente également. + de 43% est âgé de plus de 11 ans et près de 8% sont des jeunes majeurs.

Certains de ces jeunes majeurs sont en insertion professionnelle et un travail sur leur participation à la vie de la famille est travaillé, tant sur le plan financier que sur le plan organisationnel.

Age des enfants	2015		2016	
	Nb	%	Nb	%
De 0 à 3 ans	22	31.4%	12	18.7%
de 4 à 10 ans	23	32.9%	24	37.5%
de 11 à 18 ans	21	30%	23	36%
Jeune majeur	4	5.7%	5	7.8%

Comparatif des motifs d'intervention pour les nouvelles mesures

		2015	%	2016	%
<b>Gestion budgétaire et administrative</b>	Gestion budgétaire	33	94%	32	100%
	Gestion administrative/ouverture de droits	16	46%	20	62%
	Gestion des achats pour les enfants	9	26%	6	19%
	Apurement des dettes/surendettement	9	26%	8	25%
<b>Vie quotidienne</b>	Aménagement/utilisation du logement	1	2.8%	1	3%
	Entretien du logement, des équipements, du linge	-	-	1	3%
	Changement de logement	3	8.5%	3	9%
	Risques domestiques/ Alimentation/santé	1	2.8%	-	-
<b>Vie sociale Environnement Scolarité</b>	Repérage et utilisation des équipements et services	2	6%	1	3%
	Scolarité/ Cantine/garderie/aide aux devoirs	5	14%	4	12.5%
	Accès activités/sports/loisirs :vacances	3	8.5%	7	20%
	Transports/mobilité	-		-	-

- Un travail de responsabilisation des parents sur leurs choix budgétaires est mené mais se heurte à des difficultés :
  - Le budget communication est de plus en plus important dans les familles en lien avec les abonnements mobiles et internet. Cela est d'autant plus remarquable en 2016 du fait de l'augmentation de l'âge moyens des enfants. Les foyers sont majoritairement bien équipés, ce qui est aujourd'hui un facteur d'insertion et de lien social. La prévention de la fracture numérique reste un enjeu majeur pour les années à venir.
  - Toujours en lien avec l'âge des enfants, il faut noter la difficulté des parents à refuser des achats qui pourtant ne correspondent pas à leurs budgets comme des vêtements de marque, des jeux vidéo... Ils expliquent néanmoins là encore que ces achats sont des compensations, permettant d'atténuer leur culpabilité de faire vivre leurs enfants dans des situations sociales précaires et instables. Ils veulent que leurs enfants se sentent « comme tout le monde » et aient accès aux biens de consommation et de loisirs.
- Nous remarquons aussi de plus en plus de ménages qui souscrivent des assurances garantie de la vie, parfois à des tarifs totalement inadaptés à leurs possibilités. Ces ménages sont démarchés par des banques, compagnies d'assurance qui n'hésitent pas à jouer sur les peurs et insécurités des parents sur l'avenir pour les inciter à les protéger en souscrivant ces assurances. Les parents expliquent avoir le sentiment de sécuriser l'avenir de leurs enfants.
- Pour les familles avec jeunes enfants, nous avons développé le partenariat avec la PMI. Ce partenariat se concrétise par l'aide et les conseils apportés en matière d'achats et de gestion de la vie quotidienne. Du côté de la santé, il s'agit plus d'une démarche de promotion de la santé, d'accompagnement dans le développement de connaissances et habitudes favorables à la bonne santé, de capacités à repérer et répondre aux besoins et limites...
- Nous avons pu également travailler en collaboration avec des professionnels d'aide à domicile, principalement des TISF. Il s'est agi d'aider les familles à donner du sens à ces interventions, identifier la plus-value, les bénéfices possibles afin qu'un travail en confiance puisse se mettre en place.
- Plusieurs femmes en situation de monoparentalité ont pu faire part de leur besoin de retrouver des espaces de liberté et de s'inscrire dans un projet d'insertion, nécessitant de trouver des modes de garde pour leurs jeunes enfants non scolarisés.
- Enfin, nous avons accompagné quelques ménages en situation d'urgence (impayés, expulsion, coupure énergie, situations financières très dégradées) avec une réelle insécurité pour les enfants, situations qui nécessitent une intervention importante dans les premières semaines, très chronophage.

#### 4. Exemples de situations et témoignages

**Mme C**, femme seule avec une enfant de 3 ans et demi.

Problématique de départ : du fait de ressources faibles, Madame a du mal à couvrir les besoins alimentaires de son enfant, mais aussi de sa propre personne. Pour y parvenir, elle fait des demandes de secours. Cela génère une angoisse importante avec des répercussions directes sur son enfant et sur sa santé.

A la mise en place de la mesure, madame est en attente de conseils et est demandeuse du suivi. Elle sera présente et assidue tout au long de la mesure. Elle rencontre également tous les mois, son conseiller bancaire.

La mesure met en évidence rapidement que Madame a besoin de cadrage, mais qu'elle est très volontaire.

Elle a des capacités pour réaliser les démarches, mais n'arrive pas à les prioriser. De plus, sa santé (phases de paralysie avec fauteuil roulant) la handicape et demande la présence d'un tiers par moment.

Pendant la période d'un an de suivi, les conseils donnés ont porté sur 5 domaines : administratif, budgétaire, insertion professionnelle, parentalité et vacances familiales.

Madame a avancé de front sur ces différents niveaux, avec des temps privilégiés à certains moments pour un des domaines.

La mise en place de son projet de vacances d'été en famille l'a inscrite dans une dynamique qui lui a permis de penser et de réaliser un déplacement sur Paris pour aller voir sa sœur (qui lui a financé le déplacement).

Au niveau personnel, Madame a souhaité arrêter de fumer, pour faire des économies.

Elle a accepté l'orientation vers le CMP. Elle reconnaît que les phases de paralysie sont liées, entre autres, à des problèmes psychologiques, périodes pendant lesquelles l'intervention d'une TISF est obligatoire.

Durant la mesure, des échanges sur la relation mère-fille, avec les incidences de la maladie dans cette relation (enfant devenant « maternante ») et sur la séparation physique avec le père ont pu être faits.

L'enfant est entrée à l'école et assiste aux cours du matin chaque jour de la semaine sauf le mercredi. Cela a permis de mettre de la distance dans la relation mère-fille.

##### Bilan de l'accompagnement :

Grâce à l'assiduité de Madame aux rendez-vous et à sa ténacité, la mesure a permis de faire progresser la situation rapidement et durablement. Malgré des difficultés financières liées à un budget faible, notamment après la diminution des ressources due aux 3 ans de l'enfant (suppression de l'APAJ), Madame a réussi à mettre de l'argent de côté pour financer un temps de vacances pour sa fille.

Madame a compris et accepté les priorités proposées pour les démarches à effectuer, ce qui l'a amené progressivement à voir plus clair dans sa situation administrative et budgétaire et laisser de la place au domaine de l'insertion.

En fin de mesure, bien que traversant une période difficile au niveau de la santé, Madame continuait les démarches pour entamer des formations et commencer des leçons de code.

**Madame D**, femme seule avec deux enfants.

Madame est âgée de 45 ans. Elle vit seule avec 2 enfants scolarisés au collège. Elle occupe un pavillon communal depuis 2012.

A l'entrée du dispositif, madame D finalise un dossier de surendettement. Ses problèmes de santé somatique ne lui permettent pas de travailler régulièrement. Elle a de nombreux arrêts maladies liés à des troubles cognitifs.

Son souhait est de reprendre le travail.

Les objectifs de la mesure sont :

- Aider madame à organiser son budget et à faire valoir ses droits,
- L'accompagner dans le suivi de dossier de surendettement
- La dégager des préoccupations financières afin d'être plus à l'écoute des besoins de ses enfants.

Les partenaires sollicités pendant l'accompagnement ont été principalement la banque de France et l'éducation nationale. La banque de France a jugé le dossier de surendettement recevable. La mise en place d'outils de gestion a été expérimentée. Madame D y est favorable mais l'appropriation et la compréhension d'outils sont difficiles en raison des problèmes de mémoire. Nous devons donc être vigilants dans cet apprentissage.

Madame doit, en effet, reprendre le paiement de son loyer afin d'éviter une mesure d'expulsion (6 500€ de dette de loyer).

Madame D sait exprimer les difficultés qu'elle rencontre avec ses enfants. Ainsi une collaboration avec l'assistante sociale du collège s'est mise en place pour sécuriser ses enfants, face à la situation administrative et financière.

Bilan de l'accompagnement :

Cet accompagnement a été avant tout éducatif. Une relation de confiance s'est installée. Madame est davantage en situation d'agir pour rechercher des réponses à ses questionnements.

Elle est donc plus sereine dans son quotidien ce qui lui permet d'être plus à l'écoute de ses enfants.

A ce jour, madame est en capacité à solliciter les professionnels médicosociaux si nécessaire. Sur le plan professionnel, Madame a repris un mi-temps thérapeutique et souhaite réintégrer son poste de travail à temps partiel.

« L'accompagnement m'a permis de réfléchir sur ma situation financière et administrative et de la clarifier. Même si, actuellement, mon budget n'est pas équilibré du fait de la baisse de mes ressources en lien avec mes problèmes de santé ».

« Mes filles vont aujourd'hui au centre de loisirs tous les mercredis. Ça leur fait du bien, la plus jeune est moins collée à moi et s'est trouvée une copine dans le quartier ».

« Après un an d'accompagnement, ma situation s'est débloquée : travail, logement adapté et administratif en règle ».

« Grace à l'accompagnement AESF nous avons pu organiser des vacances pour la première fois à nos enfants. Ils sont revenus heureux et nous on a pu s'occuper d'autre chose pendant ce temps-là »

## 5. CONCLUSION ET PERSPECTIVES



L'AESF est une mesure qui mobilise et produit des effets positifs auprès des familles. Les familles accrochent bien à la mesure et coopèrent. L'adhésion de la famille est d'autant plus satisfaisante que les demandes d'accompagnements sont anticipées. Nous notons peu d'annulations, peu d'absences aux rendez-vous.

L'accompagnement répond aux besoins et attentes exprimés. La durée des mesures correspond bien à la réalité des accompagnements.

Les objectifs sont variés, les domaines abordés parfois délicats, ce qui demande du temps pour établir une relation de confiance, comprendre les fonctionnements, aider la famille à identifier les dysfonctionnements mais aussi les capacités. Pour certaines situations, la priorité est de traiter des points urgents (procédure d'expulsion, coupure de fluides...) pour ensuite consolider, travailler plus en profondeur et envisager des changements dans les habitudes, les fonctionnements.

Le réseau partenarial s'est développé avec les services enfance jeunesse, les écoles (infirmière et assistante de service social scolaire), les centres sociaux...

Les MDD restent bien entendu les partenaires privilégiés. Des commissions pluri-professionnelles sont organisées afin d'articuler les interventions respectives surtout lorsqu'il existe autour d'une même famille un nombre important d'acteurs.

Le dispositif MAESF reste encore méconnu de certains travailleurs sociaux du Conseil Départemental et partenaires (Banque de France, bailleurs sociaux, équipes éducatives). Une action d'information et de promotion du dispositif en interne et en externe serait à construire.

Des fonctionnements ou outils restent à clarifier : signature du bilan, modèle de renouvellement du contrat, guide pratique.

Enfin, nous gagnerions en temps de gestion administrative du dispositif par la dématérialisation de l'ensemble des pièces liées à l'accompagnement des ménages.